

Dossier de Demande d'Autorisation de modification des conditions d'Exploiter
des ICPE

**Mémoire en réponses aux recommandations de la
Mission Régionale de l'Autorité environnementale**

CENTRE DE DEPOLLUTION, DEMONTAGE, DECOUPAGE ET BROYAGE DE
VEHICULES HORS D'USAGES
CENTRE DE TRANSIT, TRI, REGROUPEMENT, TRAITEMENT DE DECHETS
METALLIQUES
CENTRE DE TRANSIT REGORUPEMENT MULTIDECHETS INDUSTRIELS

Demandeur :

AUTO 2001

RD 370 – « Les Tulipes de France »
95500 GONESSE
Tél. : 01 39 87 48 33 - Fax : 01 39 85 20 67

Destinataire : MRAE

Mémoire en réponse du 12/04/2019

ANTENNE SUD-OUEST

Centre Innova- ZA de Jalday
161 rue Belhara - 64500 Saint-Jean-de-Luz
Tél. : +33 (0)5 59 23 58 85 - Fax. : +33 (0)9 55 21 66 32
Courriel : assyst@assystenvironnement.fr



SIEGE SOCIAL

7 Avenue Désirée- 92250 La Garenne-Colombes
Tél. : +33 (0)1 41 19 94 93 - Fax. : +33 (0)1 41 19 94 81
Courriel : assyst@assystenvironnement.fr
Site web : www.assystenvironnement.com
SIRET: 52 3859 080 00021
TVA Intracommunautaire : FR 33 523 859 080

PREAMBULE

Suite au dépôt d'un dossier de demande de modifications des conditions d'exploiter par la société AUTO 2001 pour notamment la réalisation d'une ligne de broyage de VHU et déchets métalliques, la Mission Régionale de l'Autorité environnementale a émis un avis et des recommandations sur le projet en date du 28 mars 2019.

Réponses aux recommandations formulées

- L'exploitant s'engage à réaliser avant juillet 2019 une nouvelle étude de bruit conformément à l'arrêté du 19 janvier 1997, elle permettra de recenser les zones à émergences réglementées présentes à ce jour aux abords du site, réaliser de nouvelles mesures en limite de propriété, au sein des ZER, et recaractériser les niveaux de bruit en l'absence de fonctionnement des installations.
- L'exutoire des deux bassins recueillant les eaux pluviales du site AUTO 2001 est un fossé présent au pied et en bordure Nord-Ouest de la butte sur laquelle se trouve le site. Ce fossé s'écoule vers le Sud-Ouest pour se déverser à environ 1 km dans un bassin présent sur le tracé d'écoulement du ru de la Morée. Le bassin Nord est un bassin de rétention non étanche (infiltration partielle, sol moyennement peu perméable).
Des prélèvements et analyses d'eaux ont été réalisés en sortie de ces deux bassins en février 2019. Les résultats sont les suivants :

Analyses	Unité	Sortie bassin de rétention Sud	Sortie bassin de rétention Nord	Seuil Pour des prélèvements instantanés
		Prélèvement du 13/02/2019		
pH (labo)		7,9	7,9	5,5-8,5
Température (labo)	°C	19,3	19,2	<30
DBO5	mg/l	3	5	≤50
Demande chimique en oxygène (DCO)	pH unité	35	38	≤250
Matières en Suspension (MES)	mg/l	19	22	≤60
Plomb (Pb)	mg/l	0,024	0,022	≤1
Hydrocarbures totaux C10-C40	mg/l	0,43	0,47	≤10
Somme des Glycols		ND	ND	/
Couleur	mg/Pt/l	9,4	9,0	≤100

ND : Non détectés, inférieur à la limite de quantification du laboratoire

Seuils supérieurs aux valeurs de l'arrêté préfectoral du 9 août 2012

- En ce qui concerne les écrans insonorisant ceinturant la ligne de broyage, selon le fournisseur installateur spécialisé ILG lequel équipe la quasi-totalité des lignes de broyage de VHU en France et Allemagne, les éléments types ILG 0.16-3/0.14 envisagés sont spécialement conçus pour les entreprises de recyclage, et ont une faculté d'absorption de $R'w = 48/40$ dB d'après les normes

allemandes DIN 52210. Cette absorption est celle d'un seul panneau. La structure complète des murs (panneaux les uns sur les autres, isolant entre panneaux, étais en acier) disposera bien de l'affaiblissement acoustique mentionné sur le diagramme en annexe 26.

Nous soulignons que, l'environnement du site est peu sensible, on note aux abords :

- L'absence d'habitations dans un rayon d'1km ;
- La présence d'une vaste zone d'activités puis et l'Aéroport du Bourget côté Nord-Ouest du site ;
- La présence de l'Autoroute A1 puis le centre commercial Garonor Côté Sud-Est ;
- La présence de la Société DLB, activité de recyclage par broyage concassage de gravats au voisinage immédiat au Nord ;
- La présence d'un talus de terre de 8 m de hauteur côté Sud, puis un terrain prochainement voué à des entrepôts de stockage ;

Au vu de la topographie du site et des distances importantes entre les premières ZER et le futur broyeur, des écrans insonorisant prévus, les niveaux de bruits résiduels en ZER prévisibles seront inférieurs aux seuils réglementaires.

En ce qui concerne les futures émissions atmosphériques du broyeur, en l'absence de procédé de combustion sur cette ligne de broyage, et de quelconques procédés de traitement thermiques (combustion) de déchets sur le site, les seuls polluants atmosphériques prévisibles sont les **poussières totales, les métaux et métalloïdes à l'exception du mercure (As, Cd, Co, Sb, Pb...)**. Les polluants tels que PCB de type dioxine, PCDD/F, COVT ne sont donc pas pertinents.

Les mesures pour réduire les poussières, métaux et métalloïdes sont notamment précisées :

- au chapitre 3.2.1.1 du volet de présentation des activités
- au chapitre IV.3 de l'étude d'impact
- au sein du document de comparaison avec les MTD en annexe 15 du dossier
- le descriptif technique est joint en annexe 7 du dossier.